

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le 17/09/2024

ID : 062-216207365-20240916-DEC2024\_134-AI

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS**

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'INSTALLATION DE  
L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE POUR LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE**

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition reçue par la société CEOS-IT, au regard du prix et du délai ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société CEOS-IT (Technoparc Futura – BP 186 – 62400 BETHUNE ) un devis concernant l'installation de l'infrastructure informatique pour le nouveau groupe scolaire d'un montant de 10 139.52 € TTC.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 16 Septembre 2024

DEC2024\_134



Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ

**DGS**